
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 20 février 2017
13 h**

**Séance tenue le lundi 20 février 2017
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv  , M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin et Mme Monique Vall  e.

PR  SENCE EN COURS DE S  ANCE :

M. Alan DeSousa.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :

Mme   milie Thuillier.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :

Mme Manon Barbe et Mme Marie Cinq-Mars.

AUTRES PR  SENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur g  n  ral
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr  sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d  clare la s  ance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement    la m  moire des 6 victimes et 5 bless  s de l'attentat qui a eu lieu dans la Grande mosqu  e de Qu  bec, le 29 janvier 2017. Il d  bute la s  ance en saluant tous les invit  s pr  sents au balcon parmi lesquels figurent les membres de l'Association professionnelle des guides touristiques de Montr  al. En effet, il informe l'assemblée que des visites guid  es gratuites sur rendez-vous sont offertes durant toute l'ann  e    l'h  tel de ville et souligne que l'ann  e 2016 a   t   une ann  e record pour ces visites guid  es avec plus de 50 000 visiteurs qui ont fr  quent   le hall d'honneur. Il invite donc l'assemblée    accueillir les membres de ladite association et    les saluer chaleureusement ainsi que leur pr  sident.

Le pr  sident du conseil invite aussi l'assemblée    saluer la pr  sidente du Conseil des Montr  alaises, Mme Cathy Wong, la pr  sidente du Conseil interculturel, Mme Marie-Aline Valdius, ainsi que le pr  sident du Conseil Jeunesse de Montr  al, M. Fran  ois Marquette,   galement pr  sents au balcon.

Le président du conseil informe l'assemblée que dans le cadre de la Journée internationale des femmes, le 8 mars prochain, une exposition intitulée « Vivre ensemble : Place aux femmes ! », sera présentée par la Ville de Montréal, du 6 au 17 mars 2017, et fera un survol de la vie des femmes marquantes de la métropole. Cette exposition permettra de remonter le temps afin de se souvenir des femmes inspirantes mais également, de faire un portrait du travail de femmes employées et élues qui ont eu un impact positif sur l'organisation au fil du temps. Elle est réalisée par le Bureau de la présidence du conseil en partenariat avec le Conseil des Montréalaises, le Service des ressources humaines et le Service des sports et de la diversité sociale ainsi que l'heureux support de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif.

Le président du conseil informe l'assemblée de la nouvelle initiative du Bureau de la présidence en collaboration avec le cabinet du maire et du comité exécutif concernant le développement durable à l'hôtel de ville, soit de rendre disponibles, des deux côtés de la salle, des tasses réutilisables pour le besoin des membres lors des séances du conseil de ville et du comité exécutif. Il remercie le Service du greffe et l'équipe de l'entretien de l'hôtel de ville pour leur soutien à la concrétisation de cette initiative. Le président du conseil indique que l'équipe de l'entretien ménager se chargera de laver les tasses après chaque séance. À cet effet, afin d'assurer la récupération des tasses utilisées, il prie les membres de les déposer dans les bacs gris installés à cette fin dans les antichambres. Il souligne l'heureuse contribution de la conseillère Elsie Lefebvre à cette initiative et indique que cette dernière a fortement incité les membres à travailler pour un tel résultat et la remercie pour son support.

Il signale les événements suivants : le 8 mars 2017 « Journée internationale de la femme », le 20 mars 2017 « Journée nationale de la francophonie », le 21 mars 2017 « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale », le 22 mars 2017 « Journée internationale de l'eau », le 22 mars 2017 « Journée des chemises roses » pour lutter contre l'intimidation dans le milieu scolaire et le 27 mars 2017 « Journée mondiale du théâtre ».

Pour terminer, le président du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois de février des conseillères et conseillers Francesco Miele, Anne-Marie Sigouin, Benoit Dorais, Jeremy Searle et Éric Alan Caldwell.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre	Projet de loi 122 - assurance que l'adoption de ce projet de loi respectera le droit démocratique des citoyens en matière de référendum dans sa forme actuelle / Approuver les projets des promoteurs immobiliers ou respecter le droit démocratique des Montréalais
M. François Limoges	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Réfection du viaduc Van Horne – Justification d'une telle annonce en année électorale sans informer les personnes concernées de l'arrondissement de Rosemont–La Petite Patrie / Travaux non prévus au PTI
M. Marvin Rotrand	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Discussions souhaitées entre les différents paliers gouvernementaux et la Fondation des monuments irlandais pour l'acquisition d'un terrain aux fins de construire un centre culturel commémoratif qui mettra en valeur la contribution de la communauté irlandaise à la vie montréalaise / Valorisation du site Black Rock
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre	Engagement à long terme de l'administration pour une meilleure protection des réfugiés en lien avec la « Déclaration désignant Montréal ville sanctuaire » - Assurance que les effets de cette déclaration se concrétiseront dès que possible à l'instar du système d'appel découlant de la <i>Loi sur la protection des réfugiés</i> qui n'est toujours pas en application depuis 2002

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Jeremy Searle	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier)	Souhaite obtenir le coût total des dépenses pour couvrir les frais du design, de la fabrication et de la distribution des macarons soulignant le 375 ^e anniversaire de Montréal à tous les employés
Mme Anne-Marie Sigouin	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier)	Gestes concrets que la Ville entend poser pour la protection des immeubles patrimoniaux afin d'exiger que les propriétaires négligents entretiennent ces bâtiments

À 13 h 33,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil afin de terminer la liste de noms inscrits au tableau, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

Mme Anne-Marie Sigouin	(M. Russell Copeman)	Donner plus de pouvoirs à court terme aux arrondissements afin de les aider à appliquer le <i>Règlement sur l'entretien des immeubles</i>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Détérioration de l'immeuble situé sur la rue de l'Esplanade, entre l'avenue du Mont-Royal et la rue Duluth - Mesures concrètes pour aider les arrondissements à appliquer le <i>Règlement sur l'entretien des immeubles</i> afin d'éviter la détérioration et la démolition de tels bâtiments puisque les contraventions ne sont pas des mesures assez dissuasives pour décourager les propriétaires délinquants
M. Sylvain Ouellet	M. Denis Coderre	Justification du ballon d'essai et coût du projet d'héliport au centre-ville malgré l'opposition des citoyens des arrondissements du Sud-Ouest et de Verdun
M. Éric Alan Caldwell	M. Denis Coderre	Coût de l'investissement en fonds publics nécessaire pour la construction d'un nouveau stade favorisant le retour d'une équipe de baseball à Montréal

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 44.

Le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, soulève une question de privilège pour dénoncer la teneur des propos du conseiller Lionel Perez émis lors de son intervention relative à la reconstruction du viaduc Van Horne qui prêtent de fausses intentions aux fonctionnaires. Il précise que les fonctionnaires cités n'ont jamais pris connaissance d'un procès-verbal confirmant les dires du conseiller Perez et que la démolition du viaduc Van Horne n'a jamais été abordée lors de la rencontre du 20 décembre 2016. Le président du conseil informe le leader de l'opposition officielle qu'il n'accueillera pas cette question de privilège parce qu'il ne juge pas que l'intervention du conseiller Perez a causé du tort à son égard.

Le conseiller François William Croteau soulève également une question de privilège pour expliquer à l'assemblée que l'intervention du leader de l'opposition officielle était bien une question de privilège parce qu'il considère que le conseiller Perez a induit l'assemblée en erreur et mis en cause la réputation de fonctionnaires et puisqu'il a la preuve écrite qu'à la rencontre du 20 décembre, convoquée à la demande de l'arrondissement de Rosemont–La Petite Patrie, dont fait mention le conseiller Perez, il n'a été question que de l'aménagement de pistes cyclables sur le viaduc et non de sa reconstruction.

Le président du conseil accorde la parole au conseiller Perez qui explique que ses propos sont basés sur les notes préliminaires qui lui ont été remises par les fonctionnaires des services centraux présents à cette rencontre et confirme que le sujet de la réfection du viaduc a bel et bien été abordé le 20 décembre dernier. Il souligne que son intervention n'a jamais été de prêter de fausses intentions aux fonctionnaires et précise que l'enjeu de la réfection de cette infrastructure a été présenté d'après les notes reçues. Il demande au leader de l'opposition officielle et au conseiller Croteau de retirer les propos tenus à son égard.

Le président du conseil accorde la parole au leader de l'opposition officielle qui poursuit sur le fait que le conseiller Perez, par son intervention, maintient le fait que les fonctionnaires de l'arrondissement de Rosemont–La Petite Patrie sont des menteurs de même que ceux des services centraux. Le président du conseil demande au leader de l'opposition officielle de retirer le mot « menteur » et lui précise qu'à aucun moment le conseiller Perez n'a utilisé ce qualificatif pour les fonctionnaires. Le leader de l'opposition officielle retire le mot « menteur ». Cependant, il déplore les insinuations du conseiller Perez. Il poursuit pour préciser que son intervention ne portait pas sur la réunion du 20 décembre dernier mais plutôt sur l'annonce de la possibilité de détruire le Viaduc, sujet qui n'a jamais été abordé avec les personnes concernées de l'arrondissement de Rosemont–La Petite Patrie. Il maintient que le conseiller Perez a induit le conseil en erreur et qu'il doit des excuses aux fonctionnaires et à l'assemblée.

Le président du conseil accorde de nouveau la parole au conseiller Perez qui précise que les informations partagées sont celles qu'il a reçues des fonctionnaires des services centraux tout simplement et il trouve inacceptable que l'on mette en doute les dires des fonctionnaires des services centraux.

Le conseiller Richard Bergeron soulève à son tour une question de privilège sur les propos de la cheffe de l'opposition officielle, Mme Valérie Plante, lorsque cette dernière a fait référence à la promotion de la Stratégie centre-ville auprès de promoteurs au coût de 350 \$ le billet pour y participer. Il trouve que ses propos, formulés de cette façon, sonnent malveillants. Pour mettre en contexte son rôle relatif à la Stratégie centre-ville, il explique qu'à la suite d'une vaste consultation qui a duré tout l'automne, il a été invité à rencontrer les médias, deux universités, des citoyens, les chambres de commerces, les gens d'affaires, l'Institut de développement urbain et des colloques professionnels. Il mentionne que les organisateurs ont sûrement chargé des frais d'inscriptions aux personnes invitées tandis qu'il ne faisait que promouvoir la Stratégie centre-ville, sans être impliqué dans l'organisation de ces activités qui sont, par ailleurs, d'une grande importance pour la promotion de la Stratégie centre-ville.

Le leader de l'opposition officielle prend la parole pour questionner la pertinence de l'intervention du conseiller Bergeron qu'il considère comme étant plus plus un récit de son travail qu'une question de privilège comme telle.

Le président du conseil informe l'assemblée que par-delà les différends lors des débats, il arrive que les membres se rencontrent dans la joie comme dans la peine et, à cet effet, il présente, au nom de tous les membres du conseil, ses plus sincères condoléances au maire de Montréal, M. Denis Coderre, à la suite du décès de sa belle-mère.

Le président du conseil cède la parole au maire de Montréal qui offre à son tour, au nom de tous les Montréalais, ses plus sincères condoléances aux familles des victimes de l'acte terroriste perpétré dans la Grande mosquée de Québec, le 29 janvier dernier. Il remercie tous ceux qui ont permis l'organisation à Montréal, dans un délai très court, des funérailles de trois des victimes de cette tragédie. Il réitère la transmission de ses condoléances aux membres des 6 familles et aux 17 orphelins, il exprime une pensée pour le maire de la Ville de Québec, M. Régis Labaume, qui a fait un travail colossal, dans les circonstances. Il remercie toutes les classes politiques présentes aux cérémonies de commémoration qui étaient dignes de ce nom. Il termine en soulignant que ce triste événement démontre que dans les pires circonstances de grandes choses arrivent.

Le président du conseil invite la cheffe de l'opposition officielle à prendre aussi la parole. Mme Valérie Plante, dans un premier temps, remercie le maire de lui permettre de s'exprimer en son nom et au nom de sa formation politique « Projet Montréal » sur ce triste événement survenu à la Grande mosquée de Québec, le 29 janvier dernier. Elle fait la lecture d'un texte à cet effet qui souligne que le meurtre sauvage de ces 6 Québécois doit rester dans la mémoire de tous comme le signe d'un échec collectif, soit celui d'être incapable de vivre paisiblement en société malgré nos différences culturelles ou religieuses qui devraient être un signe de richesse plutôt qu'un facteur de division.

Le président du conseil invite également la leader de la formation politique « Vrai changement » pour Montréal, Mme Justine McIntyre, à prendre la parole. Cette dernière offre, au nom de sa formation, ses plus sincères condoléances aux familles des disparus et remercie le maire, les premiers ministres du Québec et du Canada, M. Philippe Couillard et M. Justin Trudeau, pour leurs actions lors de ce triste événement. Pour terminer, le président accorde la parole au leader de la formation politique « Coalition Montréal », M. Marvin Rotrand. Ce dernier ajoute sa voix à cette solidarité exprimée envers les familles des victimes et remercie le maire de Montréal pour son leadership lors de cette tragédie.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 3.01 et 3.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0094

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 février 2017, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM17 0095

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 23 janvier 2017

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 janvier 2017, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 14 février 2017 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants

- 04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2017.
 - 04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2017.
 - 04.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2017.
-

CM17 0096

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, et le conseil en prend acte.

04.04 1163430024

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants

- 05.01 Résolution CA17 26 0030 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Motion d'appui au Regroupement pour un Québec en santé.
 - 05.02 Résolution CA17 12020 du conseil d'arrondissement d'Anjou – Motion du conseil d'arrondissement.
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Lionel Perez

- Réponse écrite à la question de madame Émilie Thuillier lors du conseil municipal du 19 décembre 2016 concernant la gestion du chantier de la rue Tolhurst, entre le boulevard Gouin jusqu'à la rivière, dans l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville.
-

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017.
-

CM17 0097

Dépôt du bilan annuel faisant état des réalisations de 2015 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel faisant état des réalisations de 2015 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal et de ses unités d'affaires, présenté dans le document intitulé « Accessibilité universelle - Bilan des réalisations de 2015 », et le conseil en prend acte.

07.02 1161643005

CM17 0098

Dépôt du bilan annuel 2016 de la qualité de l'eau potable de 15 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le bilan annuel 2016 de la qualité de l'eau potable de 14 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Desbailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1177496001

CM17 0099

Dépôt du Bilan des activités - 37^e édition - du 29 juin au 9 juillet 2016 du Festival international de jazz de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan des activités - 37^e édition - du 29 juin au 9 juillet 2016 du Festival international de jazz de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04

CM17 0100

Bilan annuel 2016 de l'arrondissement de Saint-Laurent faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2016 de l'arrondissement de Saint-Laurent sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.05 1174378002

CM17 0101

Bilan annuel 2016 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2016 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.06 1177009001

CM17 0102

Bilan annuel 2016 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2016 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07 1161478004

CM17 0103

Bilan annuel 2016 de l'arrondissement du Sud-Ouest faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2016 de l'arrondissement du Sud-Ouest faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.08 1177193001

CM17 0104

Bilan 2016 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan 2016 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.09 1165133005

CM17 0105

Bilan 2016 de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan 2016 de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.10 1171893002

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition déposée.

CM17 0106

Déclaration désignant Montréal ville sanctuaire

Attendu que Montréal affirme son engagement à assurer la protection et l'accessibilité de ses services à toute personne sans statut légal qui vit sur son territoire, indépendamment de sa condition sociale et de son appartenance ethnique ou religieuse;

Attendu que Montréal est reconnue pour ses valeurs d'ouverture, de justice, d'équité et de fraternité universelle;

Attendu que depuis sa fondation et dans des périodes sombres de l'histoire de l'humanité, Montréal a accueilli diverses vagues de réfugiés et que cet apport humain a été bénéfique dans la construction de son économie, sa société et sa culture;

Attendu le mouvement international des villes se déclarant villes sanctuaires et à l'instar des villes telles que Toronto, Vancouver, Hamilton, Los Angeles, San Francisco et New York;

Attendu que le gouvernement fédéral a réitéré l'ouverture du Canada pour accueillir des réfugiés;

Attendu que l'Administration municipale a adopté la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale le 21 mars 1989, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion le 22 mars 2004, la Charte montréalaise des droits et responsabilités le 20 juin 2005 et la Déclaration de Montréal sur le vivre ensemble en juin 2015;

Attendu que les 22 membres du caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités réitéraient, le 31 janvier 2017, leur engagement à accueillir les réfugiés et autres nouveaux arrivants dans leurs collectivités;

Attendu que le Conseil interculturel de Montréal, en date du 7 février 2017, a saisi l'Administration municipale du souhait de voir Montréal devenir ville sanctuaire;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Mary Deros

Et résolu :

- 1 - que Montréal se déclare ville sanctuaire et assure la protection et l'accessibilité aux services municipaux aux personnes sans statut légal vivant sur son territoire;
- 2 - que Montréal offre l'accès à ses programmes et à ses services, particulièrement en matière d'habitation, à toute personne nonobstant son statut;
- 3 - que Montréal, à titre de deuxième ville d'immigration au Canada, offre sa participation, son expertise et son savoir-faire à tous les paliers de gouvernement qui entreprendront des démarches pour favoriser l'inclusion sociale des personnes sans statut légal;

- 4 - que le conseil municipal mandate le directeur général, le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), le service de la diversité sociale et le service des Finances, d'élaborer un plan d'action qui, après consultation avec les différents partenaires de la Ville, verra à définir :
 - a) les opportunités d'améliorer l'accès pour une personne sans statut légal aux services de la Ville et de ses partenaires sans crainte d'être dénoncée ou déportée;
 - b) les besoins en éducation et en formation du personnel de première ligne afin que les résidents sans statut légal puissent avoir accès à tous les services de la Ville de Montréal sans crainte d'être dénoncés ou déportés;
 - c) un protocole de plaintes et une stratégie de communication afin d'informer les Montréalais de la portée de l'engagement de la Ville de Montréal d'être une ville sanctuaire;
- 5 - que le comité exécutif mandate la Commission de la sécurité publique afin d'élaborer, de concert avec le Service de police de Montréal (SPVM), une approche pour s'assurer qu'une personne sans statut légal dans une situation de vulnérabilité puisse avoir accès aux services de sécurité publique municipaux sans risque d'être dénoncée aux autorités d'immigration ou déportée, sauf si cette personne est spécifiquement visée par une ordonnance exécutoire rendue par une instance juridictionnelle, notamment en matière criminelle et de sécurité.
- 6 - que le conseil municipal demande au gouvernement fédéral de mettre en place un programme de régularisation pour les résidents sans papier et qu'une lettre soit transmise au gouvernement et aux partis d'opposition à cette fin;
- 7 - que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de revoir ses politiques concernant les services financés par la province pour les résidents sans papier en vue de favoriser l'accès aux soins de santé, les services d'urgence, le logement communautaire et de soutien pour les résidents sans statut légal;
- 8 - que le conseil municipal transmette la présente déclaration au gouvernement du Canada, au gouvernement du Québec, à la Fédération canadienne des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités et invite les villes membres de ces différentes instances à emboîter le pas;
- 9 - que le conseil municipal transmette la présente déclaration à l'Observatoire international des maires sur le Vivre ensemble afin qu'il la partage avec les villes membres

Un débat s'engage.

15.01

CM17 0107

Déclaration d'appui au regroupement de municipalités québécoises pour une protection accrue des prises d'eau potable

Attendu que la Ville de Montréal, à titre de producteur d'eau potable, tient à protéger ses sources d'eau et ne néglige aucun effort en ce sens;

Attendu qu'en 2014, le gouvernement du Québec a édicté le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP);

Attendu que plus tôt, dès 2011, la municipalité de Saint-Bonaventure, suivie de dizaines de municipalités du Québec, a adopté un règlement municipal pour protéger sa source d'eau potable particulièrement à l'égard des sites de forages gaziers et pétroliers;

Attendu qu'en vertu des règles, lorsque le gouvernement du Québec intervient par voie réglementaire dans un domaine particulier, les règlements municipaux portant sur le même objet deviennent caducs;

Attendu que le gouvernement du Québec possède néanmoins le pouvoir d'autoriser, par dérogation, une municipalité à adopter un règlement qui va au-delà des exigences minimales fixées dans un règlement du gouvernement;

Attendu qu'à ce jour, 331 municipalités provenant de 75 municipalités régionales de comté et agglomérations qui regroupent 1,2 millions de citoyens ont participé à la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au RPEP et que 295 d'entre elles ont présenté une requête commune au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin de leur permettre de réglementer de façon plus sévère la proximité des sources d'eau des sites de forages gaziers ou pétroliers;

Attendu que le gouvernement a demandé à ces municipalités d'adopter un règlement municipal allant en ce sens avant de décider s'il permettrait la mise en vigueur de ceux-ci et que 70 d'entre elles l'ont adopté à ce jour;

Attendu qu'il s'agit là de mesures fondamentales pour protéger les sources d'eau potable de ces centaines de milliers de citoyens;

Attendu qu'en vertu de sa situation géographique particulière, les sources d'eau potable de la Ville de Montréal ne sont pas a priori vulnérables à ce type de menaces;

Attendu que la Ville de Montréal comprend et partage ce souci des villes du Québec qui demandent au gouvernement le pouvoir de réglementer plus strictement la proximité de leur source d'eau potable de forages gaziers et pétroliers;

Il est proposé par Mme Chantal Rouleau

appuyé par M. Jean-François Parenteau

Et résolu :

- 1 - de signifier au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) que la Ville de Montréal appuie les demandes soumises par le regroupement des municipalités du Québec quant à l'obtention d'une dérogation du RPEP sur leur territoire pour pouvoir adopter des règles plus strictes à l'égard de la proximité de forages gaziers ou pétroliers des sources d'eau potable;
- 2 - de demander au gouvernement du Québec d'autoriser sans autre délai les villes du regroupement ayant adopté un règlement prévoyant des mesures de protection des sources d'eau potable plus restrictives que les mesures prévues au RPEP quant aux forages gaziers ou pétroliers à appliquer cette réglementation;
- 3 - de transmettre cette résolution au regroupement des municipalités, au premier ministre du Québec, de même qu'aux ministres responsables du MDDELCC et du MAMOT.

Un débat s'engage.

15.02

À 14 h 53, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0108

Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif Resto Plateau, pour la distribution de nourriture aux détenus, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 420 532 \$, taxes non applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif Resto Plateau, pour une période de 24 mois, pour la distribution de nourriture aux détenus, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 420 532 \$, taxes non applicables, conformément à l'offre de service de cet organisme en date du 17 novembre 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1162844001
80.01 (20.01)

CM17 0109

Conclure une entente d'achat contractuelle avec Kemira Water Solutions Canada inc., pour une durée de 32 mois, pour la fourniture et la livraison de chlorhydrate d'aluminium pour les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs - Appel d'offres public 16-15685 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de trente-deux mois, pour la fourniture et la livraison de chlorhydrate d'aluminium pour les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.- Des Bailleurs;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Kemira Water Solutions Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15685 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1166362003
80.01 (20.02)

CM17 0110

Accorder un contrat à Service d'entretien ménager Alphanet inc. pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une durée de 36 mois à compter du 1^{er} avril 2017, pour une somme maximale de 750 056,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15555 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Services d'entretien Alphanet inc. le contrat pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période de 36 mois, à compter du 1^{er} avril 2017, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 750 056,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15555 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1164512005
80.01 (20.03)

CM17 0111

Conclure des ententes-cadres avec Réal Huot inc. (783 359,11 \$), Nouvelle Technologie (TEKNO) inc. (1 046 103,12 \$) et Les Compteurs Lecomte Itée (93 934,35 \$) pour l'achat de compteurs d'eau et accessoires - Appel d'offres public 16-15781 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure des ententes-cadres, pour la fourniture des compteurs d'eau potable et des raccords afin d'assurer l'approvisionnement des équipements;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les articles et pour les sommes maximales indiqués en regard de chacune d'elles, les commandes à cette fin, pour une période de vingt quatre mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15781 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Réal Huot inc.	1	783 359,11 \$
Nouvelle Technologie (TEKNO) inc.	2, 3, 4	1 046 103,12 \$
Les Compteurs Lecomte Itée	5	93 934,35 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1177518001
80.01 (20.04)

CM17 0112

Accorder un soutien financier non récurrent de 159 899,20 \$ à PME MTL Est-de-l'Île dans le cadre du partage des actifs du Centre local de développement d'Anjou / Approuver le projet d'addenda 2 à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 159 899,20 \$ à PME MTL Est-de-l'Île, dans le cadre du partage des actifs du Centre local de développement Anjou;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda 2 à l'entente de délégation intervenue entre la Ville et PME MTL Est-de-l'Île à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167386003
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0113

Accorder un soutien financier de 200 000 \$, à même le budget de fonctionnement du Service du développement économique, à l'incubateur en tourisme « MTLab » pour couvrir les coûts d'aménagement de ses locaux, dans le cadre de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'incubateur MTLab pour couvrir les coûts d'aménagement de ses locaux, dans le cadre de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167511001
80.01 (20.06)

CM17 0114

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec l'organisme à but non lucratif Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) afin d'obtenir de l'expertise de pointe en recherche et développement informatique, pour la période du 1^{er} mars 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 899 219,48 \$, taxes incluses / Approuver une projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, pour la période du 1^{er} mars 2017 au 31 décembre 2017, pour la fourniture sur demande d'une expertise de pointe en recherche et développement informatique ;
- 2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'organisme à but non lucratif Centre de recherche informatique de Montréal inc. (CRIM) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 899 219,48 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 2 décembre 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1177438001
80.01 (20.07)

CM17 0115

Accorder un soutien financier de 220 000 \$ et le soutien en biens et services à la Commission sportive Montréal inc. pour le projet des Jeux de Montréal 2017 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 220 000 \$ et un soutien en biens et services à la Commission sportive de Montréal inc. pour le projet des Jeux de Montréal 2017;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1161543007
80.01 (20.08)

CM17 0116

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, avec Hewitt Equipement limitée pour la maintenance sur demande des génératrices fixes et mobiles, commutateurs de transfert automatique (ATS) et panneaux de synchronisation pour les usines, les stations de pompage et les réservoirs de la Direction de l'eau potable - Appel d'offres public 16-15374 (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture sur demande de service de maintenance des génératrices fixes et mobiles, commutateurs de transfert automatique (ATS) et panneaux de synchronisation, pour les usines, les stations de pompage et les réservoirs de la Direction de l'eau potable;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Hewitt Equipement Limitée, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15374;

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1164087002
80.01 (20.09)

CM17 0117

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Solmatech inc. (3 174 402,26 \$), Les Services EXP inc. (3 179 173,73 \$), GHD Consultants ltée (3 476 614,05 \$), Englobe Corp. (3 569 398,88 \$), Groupe ABS inc. (3 312 832,16 \$) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 452 124,37 \$), toutes ces sommes taxes incluses, pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 16-15511 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure six ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin de réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements ;
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, à l'exception de la firme SNC-Lavalin GEM Québec inc., seule firme ayant obtenu la note de passage pour le contrat # 6, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les contrats et les sommes maximales inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15511 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Firme	Somme maximale	Contrat
Solmatech inc.	3 174 402,26 \$	1
Les Services EXP inc.	3 179 173,73 \$	2
GHD Consultants ltée	3 476 614,05 \$	3
Englobe Corp.	3 569 398,88 \$	4
Groupe ABS inc.	3 312 832,16 \$	5
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	3 452 124,37 \$	6

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1163855003
80.01 (20.10)

CM17 0118

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de CDM de Montréal inc., pour une période de 9 ans à compter du 1^{er} juillet 2017, des espaces situés aux 3^e et 4^e étages de l'immeuble sis au 80, rue Queen et un espace contigu au 4^e étage de l'immeuble sis au 87, rue Prince, d'une superficie totale de 28 598 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 9 235 992,50 \$, taxes incluses / Ajuster la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 8 433 700 \$, net des ristournes de taxes, pour les exercices de 2017 à 2026

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, de CDM de Montréal inc., pour une période de 9 ans à compter du 1^{er} juillet 2017, des espaces aux 3^e et 4^e étages de l'immeuble sis au 80, rue Queen, et un espace situé au 4^e étage de l'immeuble sis au 87, rue Prince, d'une superficie d'environ 28 598 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 9 235 992,50 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 513 110,69 \$, taxes incluses, en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement 2017 du Service des technologies de l'information, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire d'un montant annuel de 1 026 221,39 \$, taxes incluses, de 2018 jusqu'en 2025 inclusivement et de 513 110,69 \$ en 2026;
- 5 - d'autoriser la dépense de 1 836 419,27 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à CDM de Montréal inc. ;
- 6 - d'autoriser la dépense de 1 271 508,53 \$, taxes incluses, en incidences ;
- 7 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1164069019
80.01 (20.11)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0119

Autoriser une appropriation de 1 437 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 1 382 400 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports / Autoriser une appropriation de 2 333 761 \$ de la réserve de voirie locale à la suite du changement de compétence des travaux d'aménagement et d'infrastructures au centre-ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- Afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) :
 - 1 - d'autoriser une appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'un plan de communication pour la mobilité dans le cadre du projet Turcot;
 - 2 - d'autoriser une appropriation de 120 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études et d'analyses d'avant-projet préliminaire dans le cadre du projet de prolongement de l'avenue Souigny et du boulevard l'Assomption et le nouvel accès au port;
 - 3 - d'autoriser une appropriation de 400 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet préliminaire et d'études environnementales dans le cadre du projet Boulevard – Emprise A440;
 - 4 - d'autoriser une appropriation de 500 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet préliminaire, d'arpentage, de concertation de chantier et de communication dans le cadre du projet de la rue Peel;
 - 5 - d'autoriser une appropriation de 77 400 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'activités de concertations et la production d'illustrations dans le cadre du projet réaménagement de la rue Sherbrooke Est dans le secteur de Pointes-aux-Trembles;
 - 6 - d'autoriser une appropriation de 250 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet préliminaire et d'études de faisabilité dans le cadre du projet de l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et du chemin Remembrance;
 - 7 - d'autoriser une appropriation de 150 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la mise à jour de l'étude de 2001 (concept, tracé, géométrie, estimation) et la réalisation de certaines activités d'avant projet préliminaire dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Langelier;
 - 8 - d'autoriser une appropriation de 150 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet définitif dans le cadre du projet de réaménagement des quatre intersections du flanc Est du Mont-Royal;

- 9 - d'autoriser une appropriation de 400 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation de marquage et de signalisation de voies cyclables;
- 10 - d'autoriser une appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'étude d'implantation d'une véloroute qui reliera la piste cyclable du nouveau pont Champlain au centre-ville;
- 11 - d'autoriser une appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'étude de caractérisation des infrastructures cyclables du canal Lachine;
- 12 - d'autoriser une appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation du plan cadre vélo annoncé le 14 septembre 2016, par l'Administration, dans le cadre de sa stratégie « Vision zéro » en matière de sécurité routière;
- 13 - d'autoriser une appropriation de 55 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour finaliser le développement de l'outil nécessaire aux études de drainage des chaussées et trottoirs des rues qui n'a pu migrer avec Window7;
- 14 - d'autoriser une appropriation de 35 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour finaliser la partie du contrat pour l'aérotriangulation qui n'a pu se compléter en 2016, contrat nécessaire pour l'avant projet préliminaire et d'études de faisabilité des pistes cyclables;
- 15 - d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'achat de trois stations totales robotisées nécessaire pour le déploiement d'une nouvelle approche de levés terrains afin de maximiser les levés initiaux qui précèdent les projets de construction de rues intégrés;
- 16 - d'autoriser une appropriation de 32 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des services professionnels dans le cadre de l'inventaire de la voirie afin d'assurer et respecter les échéances 2017;
- 17 - d'autoriser une appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des services professionnels en arpentage de construction assurant la livraison des levés terrains préliminaires pour la voirie deux ans avant la réalisation des travaux prévus;
- À la suite du changement de compétence des travaux d'aménagement et d'infrastructures au centre-ville :
 - 18 - d'autoriser une appropriation de 1 735 549 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet préliminaire et autres activités dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest;
 - 19 - d'autoriser une appropriation de 17 212 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études techniques dans le cadre du projet pilote de la galerie multi-réseaux;
 - 20 - d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des services professionnels et de marquage relatif à des travaux du projet de recouvrement Ville-Marie;
 - 21 - d'autoriser une appropriation de 150 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des activités d'avant projet préliminaire dans le cadre du projet de l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et du chemin Remembrance;
 - 22 - d'autoriser une appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une évaluation de capacité portante des travées 22 à 26 de l'autoroute Bonaventure;
 - 23 - d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour auscultation des surfaces de roulement localisées dans les arrêts d'autobus et détermination des besoins et priorités d'interventions;
 - 24 - d'autoriser une appropriation de 125 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT dans le cadre du projet IMAP pour du monitoring du projet, de l'expérience et de l'orientation éditoriale et un sondage de satisfaction de la clientèle;

25 -d'autoriser une appropriation de 31 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'évaluation des panneaux proposés pour le jalonnement dynamique (activités en support à l'orientation de la ville intelligente).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1177326001
80.01 (30.01)

CM17 0120

Mandater la Commission sur les transports et les travaux publics afin d'effectuer un état de la situation de la problématique concernant la cohabitation entre les usagers vulnérables et les véhicules lourds en milieu urbain et de recommander des pistes de solutions afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route dans l'optique de la « Vision Zéro » en matière de sécurité routière

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de mandater la Commission sur les transports et les travaux publics afin d'effectuer un état de la situation de la problématique concernant la cohabitation entre les usagers vulnérables et les véhicules lourds en milieu urbain et de recommander des pistes de solutions afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route dans l'optique de la « Vision Zéro » en matière de sécurité routière.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1170211001
80.01 (30.02)

CM17 0121

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2017

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le programme d'activités 2017 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Politique de développement culturel 2017-2022;
- Plan d'action en patrimoine;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);
- Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372 et CM15 1290);
- Optimiser le potentiel de développement économique et d'innovation des institutions d'enseignement supérieur à Montréal;
- Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Politique sur le développement social;
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268);

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Évaluer la possibilité de réaliser un projet-pilote de « Water Square » (CM16 0997);

Commission sur l'examen des contrats

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082;

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016;
- Programme triennal d'immobilisations 2018-2020;
- Prévisions budgétaires 2018 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission sur l'inspecteur général

- Étudier la pertinence et la possibilité d'une modification de la *Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal* dans le but d'élargir son mandat afin d'inclure les processus de changement de zonage et les situations de conflit d'intérêts d'élus, d'employés et d'anciens employés de la Ville (CM16 1192);

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

- La redynamisation des zones industrielles en mutation à Montréal;

Commission de la sécurité publique

- Rapport des activités du Service de sécurité incendie de Montréal;
- Bilan annuel du Service de police de la Ville de Montréal;
- Profilage social et racial;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Identifier les enjeux et défis de l'arrivée éventuelle de la voiture autonome à Montréal (CM16 0628);
- Motion pour une « Vision Zéro » dans les opérations de déneigement (CM17 0091);
- La place du camion dans la Ville.

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1173430002
80.01 (30.03)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0122

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1166717002
80.01 (42.01)

CM17 0123

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement sur la subvention relative à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés (RCG 15-018)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur la subvention relative à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés (RCG 15-018) ».

Adopté à l'unanimité.

1162725002
80.01 (42.02)

CM17 0124

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) ».

Adopté à l'unanimité.

1162748003
80.01 (42.03)

CM17 0125

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1167215001
80.01 (42.04)

CM17 0126

Approuver la nomination du directeur général au Bureau du taxi de Montréal et ce, rétroactivement au 1^{er} février 2017

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 février 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer M. André Poisson, à titre de directeur général du Bureau du taxi de Montréal, dans la classe salariale FM10, pour une période indéterminée, rétroactivement au 1^{er} février 2017.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1170177001
80.01 (50.01)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0127

Conclure avec UAP inc., une entente-cadre d'une période de 60 mois, pour le groupe d'articles no 2, pour la fourniture d'alternateurs et de démarreurs, dans le cadre de l'entretien des véhicules et équipements du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 16-13890 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0117;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture sur demande d'alternateurs et de démarreurs, pour le groupe d'articles no 2, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville;
- 2 - d'accorder à UAP inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-13890 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1167528002

CM17 0128

Accorder trois contrats à Groupe information travail inc. et GDI Services (Québec) S.E.C. pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté, pour une période de dix mois - Dépense totale de 2 537 263,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15761 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0116;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de dix mois, les commandes pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15761 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Groupe information travail inc.	Gestion des brigades de propreté - secteur 1 - (Ville-Marie)	947 464 \$
GDI Services (Québec) S.E.C.	Gestion des brigades de propreté - secteur 2 -(Le Plateau-Mont-Royal)	751 982,49 \$
GDI Services (Québec) S.E.C.	Gestion des brigades de propreté - secteur 3 - (Le Sud-Ouest et Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce)	837 817,08 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1177102002

CM17 0129

Conclure avec VWR International Co., une entente-cadre collective pour le groupe d'articles 4, pour une période de 36 mois, avec possibilité de 2 prolongations de 12 mois chacune, pour la fourniture de produits chimiques et d'accessoires pour les piscines de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15246 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0109;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois assorti de 2 options de prolongation de 12 mois supplémentaires jusqu'au 19 février 2022, pour la fourniture produits chimiques et d'accessoires pour les piscines de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, VWR International Co., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15246 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1167360004

CM17 0130

Accorder un contrat à Altec industries ltd pour l'acquisition d'un camion-nacelle avec châssis-cabine, plateforme et engin élévateur, pour une somme maximale de 640 793,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15630 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0110;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Altec industries ltd, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition d'un camion-nacelle avec châssis-cabine, plateforme et engin élévateur, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 640 793,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15630 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1164922006

CM17 0131

Approuver une prolongation de 12 mois, soit du 25 mars 2017 au 24 mars 2018, aux mêmes conditions, du contrat accordé au Groupe de sécurité Garda senc. (CM14 0273) pour la fourniture d'un service de sécurité au Biodôme de Montréal et au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une somme maximale de 1 011 957,36 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0113;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver, aux mêmes conditions, la prolongation de 12 mois du contrat à Groupe de sécurité Garda senc. (CM14 0273) pour la fourniture d'un service de sécurité au Biodôme de Montréal et au Planétarium Rio Tinto Alcan, soit du 25 mars 2017 au 24 mars 2018, pour une somme maximale de 1 011 957,36 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1175034001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0132

Accorder un contrat à Quadrax et associés entrepreneurs généraux, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Fleury - Dépense totale de 9 282 052,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5877 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0123;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 282 052,50 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Fleury, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Quadrax et Associés Entrepreneurs généraux, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 840 050 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5877;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1166676002

CM17 0133

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sherbrooke et le boulevard Langelier, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 759 564,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 288704 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0124;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 759 564,49 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sherbrooke et le boulevard Langelier, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 487 564,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 288704 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1167231062

CM17 0134

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour les travaux d'égout et de conduites d'eau dans l'axe central et les avenues transversales, dans le cadre du projet du site Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 9 148 009,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 221709 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0120;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 148 009,57 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout et de conduites d'eau dans l'axe central et les avenues transversales dans le cadre du projet du site Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 854 823,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221709;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1164021004

CM17 0135

Accorder un contrat à Axe construction inc. pour la rénovation de la cour de services Dickson (bâtiment 0435), lot 1, située au 2150 rue Dickson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) - Dépense totale de 8 889 602,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5881 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0122;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 8 889 602,28 \$, taxes incluses, pour la rénovation de la cour de services Dickson, lot 1, située au 2150 rue Dickson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Axe construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 065 496,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5881;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1165364001

CM17 0136

Approuver le renouvellement, pour une durée de 5 ans, de l'entente cadre de partenariat entre la Ville de Montréal et la Régie des Installations olympiques visant à formaliser et promouvoir leur volonté de collaboration axée sur le partage d'une vision commune du Parc olympique et d'Espace pour la vie, sur la coopération dans tous leurs domaines d'activités et sur la réalisation concertée de projets d'amélioration du territoire / Approuver le projet d'amendement no 1 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0131;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet d'amendement no 1 à l'entente de partenariat entre la Ville de Montréal et la Régie des Installations olympiques (RIO), d'une durée de 5 ans, visant à formaliser et promouvoir leur volonté de collaboration axée sur le partage d'une vision commune du Parc olympique et d'Espace pour la vie, sur la coopération dans tous leurs domaines d'activités et sur la réalisation concertée de projets d'amélioration du territoire.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1160348003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0137

Accorder un soutien financier annuel de 100 000 \$, pour une période de cinq ans, pour un total de 500 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour favoriser l'accès à la culture et le rayonnement international de Montréal métropole culturelle / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0130;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier annuel de 100 000 \$, pour une période additionnelle de cinq ans, soit pour les années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 à l'Orchestre symphonique de Montréal, pour favoriser l'accès à la culture et le rayonnement international de Montréal, métropole culturelle;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1166369003

CM17 0138

Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de deux terrains situés en bordure de l'autoroute 20 à l'intersection de la 1^{re} Avenue dans l'arrondissement de Lachine, constitué des lots 4 594 309 et 4 594 311, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, de même que l'acquisition de servitudes d'empiètement sur une partie des lots 4 594 310 et 4 594 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, possédant respectivement des superficies de 5,2 et 4,6 mètres carrés, aux fins de régulariser l'aménagement d'une bretelle d'accès

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0133;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de deux (2) terrains situés en bordure de l'autoroute 20 à l'intersection de la 1^{re} Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, constitué des lots 4 594 309 et 4 594 311 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, de même que l'acquisition de servitudes d'empiètement sur une partie des lots 4 594 310 et 4 594 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, possédant respectivement des superficies de 5,2 et 4,6 mètres carrés, aux fins de l'aménagement d'une bretelle d'accès, tel que montré sur les plans d'expropriation préparés par François Houle, arpenteur-géomètre et joints au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et le chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant;
- 3 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 4 - d'autoriser une dépense budgétaire de 367 920 \$, taxes incluses, pour ces acquisitions;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1160783003

CM17 0139

Approuver le projet d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la construction et l'entretien d'un écran antibruit situé le long de l'autoroute 15, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Sauvé, dans l'arrondissement d'Achamps-Cartierville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0127;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le sous-ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour la construction et l'entretien d'un mur antibruit le long de l'autoroute 15, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Sauvé, dans l'arrondissement d'Achamps-Cartierville.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1167000005

CM17 0140

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Les Productions Feux Sacrés inc. afin de réaliser le Rendez-Vous des Arts Mélangés 2017 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0129;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Les Productions Feux Sacrés inc. afin de réaliser le Rendez-Vous des Arts Métissés 2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1167233008

CM17 0141

Accorder un soutien financier de 319 100 \$ à Réseau réussite Montréal, pour 2017-2018, pour la réalisation du projet « Des quartiers persévérants pour la jeunesse montréalaise » à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports prévu pour la Politique de l'enfant dans le cadre du budget 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0141;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 319 100 \$, à Réseau réussite Montréal, pour 2017-2018, pour la réalisation du projet « Des quartiers persévérants pour la jeunesse montréalaise », à même le budget 2017 du Service de la diversité sociale et des sports prévu pour la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1167392003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0142

Accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Montréal arts interculturels (MAI) pour la réalisation de son programme d'accompagnement et de mentorat, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0140;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Montréal, arts interculturels (MAI) pour la réalisation de son programme d'accompagnement et de mentorat, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2016-2017;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1163205003

CM17 0143

Accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE) pour la réalisation d'un projet de logements abordables pour étudiants sur un emplacement situé dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0144;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE), pour la réalisation d'un projet de logements abordables pour étudiants sur un emplacement situé dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1160634002

CM17 0144

Accepter le bénéfice de la lettre d'engagement de la société 9172-7743 Québec inc. et ses administrateurs / Approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde la mainlevée totale du droit de résolution stipulé en sa faveur à l'acte de vente à la société 9172-7743 Québec inc., de l'emplacement situé au sud de la rue Victoria et à l'ouest de la 25^e Avenue, constitué du lot 4 427 861 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Lachine / Autoriser la remise de la lettre de garantie bancaire au montant de 313 030 \$ garantissant l'obligation de compléter la construction de la bâtisse

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0146;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accepter le bénéfice de la lettre d'engagement signée par la société 9172-7743 Québec inc. (la « Société ») et par ses administrateurs en date du 24 janvier 2017;
- 2 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde la mainlevée totale du droit de résolution stipulé en sa faveur à l'acte de vente intervenu avec la Société, le 31 octobre 2012 devant M^e Michael Beaudry, notaire, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 19 535 107, sous réserve de la remise d'un chèque visé au montant de 12 195,30 \$, libellé au nom de la Ville de Montréal, représentant la compensation financière équivalente au montant des taxes municipales que la Société aurait normalement payées sur l'immeuble pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 23 décembre 2016, étant la date de la fin des travaux du bâtiment;
- 3 - de remettre la lettre de garantie bancaire de 313 030 \$ à la Société, sous réserve de la remise de la compensation financière mentionnée à l'article 2 de la présente recommandation;
- 4 - d'autoriser la directrice des transactions immobilières et de la sécurité, à signer l'acte de mainlevée du droit de résolution, conformément au projet d'acte soumis, sous réserve de la remise de la compensation financière mentionnée à l'article 2 de la présente recommandation.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1170783002

CM17 0145

Autoriser une dépense additionnelle de 280 908,06 \$, taxes incluses, dans le cadre des contrats 1, 2 et 5 accordés à Les entreprises Michele & Angelo Cardillo Ltée (CE16 0777), pour la prolongation des services de déchiquetage de branches d'arbres en bordure de rue, sur demande, majorant ainsi le montant total des contrats de 280 908,06 \$ à 561 816,12 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0145;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 208 908,06 \$, taxes incluses, dans le cadre des contrats 1, 2 et 5 accordés à Les entreprises Michele & Angelo Cardillo Ltée (CE16 0777), pour la prolongation des services de déchiquetage de branches d'arbres en bordure de rue, sur demande, majorant ainsi le montant total du contrat de 280 908,06 \$ à 561 816,12 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1174631002

CM17 0146

Accepter une somme de 100 000 \$ en provenance de la Banque Toronto-Dominion pour la réalisation de la programmation 2017 et 2018 de la maison de l'arbre Frédéric-Back du Jardin botanique de Montréal / Approuver le projet d'entente de commandite à cet effet / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0132;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accepter une somme de 100 000 \$ en provenance de la Banque Toronto-Dominion (TD) pour la réalisation de la programmation 2017 et 2018 de la maison de l'arbre Frédéric-Back du Jardin botanique de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'entente de commandite entre la Ville de Montréal et la banque TD, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 100 000 \$ couvert par la contribution de la Banque TD;
- 4 - d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1166157009

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0147

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme sans but lucratif le Centre de la petite enfance l'Escargot inc. (le « CPE ») un immeuble utilisé par un service de garde de la petite enfance, situé au 8055, rue Collerette, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, pour une somme de 265 000 \$, plus les taxes applicables, le tout, selon les dispositions d'une promesse d'achat signée en 1999, entre la Ville de Saint-Léonard et le CPE

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0134;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme sans but lucratif le Centre de la petite enfance l'Escargot inc., un immeuble constitué du lot 1 333 934 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 978,3 mètres carrés, utilisé par un service de garde de la petite enfance, situé au 8055, rue Collerette, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, pour une somme de 265 000 \$, plus les taxes applicables, représentant la valeur marchande du terrain seulement, pour un usage commercial, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte et les dispositions de la promesse d'achat signée en 1999, entre la Ville de Saint-Léonard et le CPE;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1153778002

CM17 0148

Approuver un projet de première convention de modification du bail par lequel la Ville loue de la compagnie 9169-6260 Québec inc., un espace d'une superficie de 5 329 pieds carrés au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 780, avenue Brewster, à des fins de bureaux, pour un terme de 4 ans et 2 mois, soit du 1^{er} mars 2017 au 30 avril 2021, pour un loyer total de 557 303,32 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0135;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de première convention de modification du bail par lequel la Ville loue de 9169-6260 Québec inc., à des fins de bureaux, un espace d'une superficie de 5 329 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 780, avenue Brewster, pour une période de 4 ans et 2 mois, soit du 1^{er} mars 2017 au 30 avril 2021, pour un loyer total de 557 303,32 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1175840001

CM17 0149

Accorder à M. Jules Gagné et à M. Pierre Provencher un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 4 mars 2018, à titre gratuit, pour respecter l'obligation de construire sur l'emplacement situé à l'angle nord-est des rues Rousseau et Paul-Pau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0136;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accorder à M. Jules Gagné et à M. Pierre Provencher un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 4 mars 2018, à titre gratuit, pour réaliser son obligation de construire, quant à un emplacement situé à l'angle nord-est des rues Rousseau et Paul-Pau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, tel que stipulé à l'acte intervenu devant M^e Marjorie Béchard, notaire, le 4 mars 2014 et inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 20 595 345.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1174501002

CM17 0150

Accorder un soutien financier de 200 000 \$ à l'organisme Nuit Blanche à Montréal inc. pour soutenir le financement des organismes partenaires de diffusion de la Nuit blanche à Montréal 2017 / Approuver un projet de protocole d'entente à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0138;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 200 000 \$ à Nuit blanche à Montréal inc., pour soutenir le financement des partenaires de diffusion de « La Nuit blanche à Montréal »;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1170018001

CM17 0151

Accorder un contrat de gré à gré à 8D Technologies inc., pour l'achat de pièces et de composants électroniques en lien avec le Plan d'optimisation du réseau Bixi, pour une somme maximale de 154 335,54 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2017 par sa résolution CE17 0178;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à 8D Technologies inc. pour la fourniture de pièces et de composants électroniques dans le cadre du Plan d'optimisation du réseau BIXI pour une somme maximale de 154 335,54 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 31 janvier 2017;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1174368001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0152

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour le raccordement de 250 bornes de recharge pour les véhicules électriques dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour une somme maximale de 905 316,23 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2017 par sa résolution CE17 0176;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour le raccordement électrique de 250 bornes de recharge pour véhicules électriques dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour une somme maximale de 905 316,23 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'autoriser la directrice de la Direction des infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'acceptation des travaux à cet effet ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1177231007

CM17 0153

Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839-2013, à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 250 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques - Dépense totale de 1 698 125 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2017 par sa résolution CE17 0177;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 698 125 \$, taxes incluses, pour la fourniture de 250 bornes de recharge pour véhicules électriques;
- 2 - d'accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 543 750 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1170414001

CM17 0154

Approuver un projet d'entente de partenariat entre la Ville et Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une période de 4 ans, renouvelable pour une période additionnelle de 5 ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2017 par sa résolution CE17 0193;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal, pour une période de 4 ans renouvelable automatiquement pour une période additionnelle de 5 ans;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer ledit projet d'entente pour et au nom de la Ville.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1170335001

CM17 0155

Accorder un contrat à Ali Excavation inc., pour des travaux de voirie à divers endroits, dans les arrondissements de Saint-Laurent, de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (PCPR 2017) - Dépense totale de 4 311 062,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 332301 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2017 par sa résolution CE17 0182;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 311 062,72 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie à divers endroits dans les arrondissements de Saint-Laurent, de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Ali Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 091 062,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332301 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1167231056

CM17 0156

Accorder un contrat à La Compagnie Meloche inc., pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de Lachine et de LaSalle (PCPR 2017) - Dépense totale de 3 908 533,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 332302 (14 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2017 par sa résolution CE17 0183;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 908 533,54 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine et de Lasalle (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à La Compagnie Meloche inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 691 533,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332302 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1167231059

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0157**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder 2 contrats de services professionnels, pour une période de 36 mois : contrat 1 à Tetra Tech QI inc. pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de qualité, pour une somme maximale de 2 086 251,27 \$, taxes incluses; contrat 2 à Cima+ S.E.N.C. (un seul soumissionnaire conforme) pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de qualité, pour la somme maximale de 1 626 692,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15591 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2017 par sa résolution CE17 0190;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 712 943,44 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le support technique, le contrôle de qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et de conduites d'égout par chemisage;
- 3- d'accorder 2 contrats de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15591;

Firme	Somme maximale taxes incluses	Délai maximal	Contrat
Tetra Tech QI inc.	2 086 251,27 \$	36 mois	1 (surveillance - eau potable)
Cima+ S.E.N.C.	1 626 692,17 \$	36 mois	2 (surveillance - égout)

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1167231054

CM17 0158**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Groupe Axino inc. pour des travaux de mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau - Dépense totale de 15 426 659,80 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5867 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2017 par sa résolution CE17 0185;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'autoriser une dépense de 15 426 659,80 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes du Centre Etienne-Desmarteau, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 977 339,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5867;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1160765001

CM17 0159

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans l'avenue Merritt, de la rue Sauvé à la rue Prieur, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 3 574 132,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 292501 (17 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2017 par sa résolution CE17 0187;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 118 573,49 \$, taxes incluses, soit 87,25 % du coût total relié au contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Merritt, de la rue Sauvé à la rue Prieur dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 216 232,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 292501 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1167231064

CM17 0160

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à GLT + inc. pour les services professionnels en économie de la construction, pour les projets du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (Programme RAC), pour une somme maximale de 1 102 610,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15532 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2017 par sa résolution CE17 0191;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel GLT + inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en économie de la construction, pour les projets du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (Programme RAC), pour une somme maximale de 1 102 610,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 16-15532 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1165951001

CM17 0161

Accorder un contrat de gré à gré à l'Association des restaurateurs de cuisine de rue du Québec pour la gestion du calendrier de cuisine de rue, pour une durée de 2 ans, pour somme approximative minimale de 132 221,25 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2017 par sa résolution CE17 0175;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré, d'une durée de deux ans, entre la Ville et l'Association des restaurateurs de rue du Québec pour la gestion du calendrier de cuisine de rue, pour une somme approximative minimale de 132 221,25 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1165086010

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.39 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0162

Approuver un projet d'accord de subvention par lequel le ministre de la Sécurité publique Canada - Centre national de prévention du crime (CNPC) accorde un soutien financier d'un montant maximal de 867 601,71 \$ à la Ville de Montréal pour la mise en œuvre du projet « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité », pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2018, dans le cadre du Fonds d'action en prévention du crime (FAPC)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2017 par sa résolution CE17 0192;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de modification d'entente numéro 1 à l'accord de subvention intervenu entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada représentée par le ministre de Sécurité publique Canada (Centre national de prévention du crime (CNCP)) et la Ville de Montréal (CM15 1084) établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière supplémentaire de 19 930 \$ à la Ville de Montréal pour réaliser la mise en œuvre du projet du Réseau municipal pour la prévention de la criminalité (Réseau) « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité », avant le 31 mars 2017;
- 2 - d'autoriser la réception d'une aide financière totalisant la somme maximale de 19 930 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique Canada et autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre des actions en lien avec ce nouvel apport financier;

Adopté à l'unanimité.

20.36 1153381001

CM17 0163

Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ au Centre social et communautaire de la Petite Patrie, pour l'année 2017, pour l'acquisition et à la mise aux normes de l'immeuble situé au 6839, rue Drolet à Montréal, conditionnellement à l'acquisition de cet immeuble, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) / Approuver un projet de convention à cet effet - Autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2017 par sa résolution CE17 0198;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ au Centre social et communautaire de la Petite Patrie, pour l'année 2017, en soutien à l'acquisition et à la mise aux normes de l'immeuble situé au 6839, rue Drolet, conditionnellement à l'acquisition dudit immeuble;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget 2017 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS);
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1163570007

CM17 0164

Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie (PCPR 2017) - Dépense totale de 4 918 993,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 332306 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2017 par sa résolution CE17 0186;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 918 993,96 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 623 993,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332306 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1167231065

CM17 0165

Autoriser une dépense additionnelle de 1 657 365 \$, taxes incluses, afin de permettre l'achat des équipements mentionnés à l'annexe B, dans le cadre du contrat à PBSC Solutions urbaines inc. (CM16 1171), majorant ainsi le montant du contrat de 2 806 296 \$ à 4 463 661 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no 1 à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2017 par sa résolution CE17 0199;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 657 365 \$, taxes incluses, afin de permettre l'achat des équipements mentionnés à l'annexe B du contrat d'approvisionnement initial (CM16 1171);
- 2- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant le contrat d'approvisionnement intervenu entre la Ville et PBSC Solutions urbaines inc. (CM16 1171), majorant ainsi le montant du contrat de 2 806 296 \$ à 4 463 661 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1174368003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0166

Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant intitulé « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » / Mandater le Service de la diversité sociale et des sports d'en effectuer le suivi

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0150;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »;
- 2 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour effectuer le suivi de la réalisation des engagements du Plan d'action 2017 tels que spécifiés au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1177392001

CM17 0167

Adopter le projet de Politique de développement culturel 2017-2022 / Mandater la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports de tenir une consultation publique portant sur les orientations contenues dans le projet de politique

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0149;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le projet de Politique de développement culturel 2017-2022 et de confier à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports le mandat de tenir une consultation publique portant sur les orientations contenues dans le projet de politique.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1166307003

CM17 0168

Offrir aux conseils d'arrondissement d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2017 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0147;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, d'assumer la responsabilité du service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1174631001

CM17 0169

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2017 - Dépense de 431 816,46 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0152;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2017;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2017 à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain, au montant de 431 816,46 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1174784001

CM17 0170

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 - Dépense de 240 190,06 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0153;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2017-2018 à la Fédération canadienne des municipalités, au montant de 240 190,06 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1174784004

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 30.06

Prolonger l'application des déclarations de compétence suivantes pour une période de deux ans à compter de la date d'échéance de la période d'application initiale conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* quant :

- **à l'occupation du domaine public à des fins de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons sur le domaine public, à l'exception des autorisations permettant la vente d'aliments sur le domaine public à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations ou lors de promotions commerciales (CM15 0186);**
- **au déneigement sur le réseau de voirie locale (CM15 1002);**
- **à l'octroi de subventions dans le cadre des deux programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial (CM15 1247)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2017 par sa résolution CE17 0202;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de prolonger l'application des déclarations de compétence suivantes, pour une période de 2 ans, à compter de la date d'échéance de la période d'application initiale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* :

- 1- quant à l'occupation du domaine public à des fins de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons sur le domaine public, à l'exception des autorisations permettant la vente d'aliments sur le domaine public à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations ou lors de promotions commerciales (CM15 0186). Date initiale d'échéance : 23 février 2017; Nouvelle date d'échéance : 23 février 2019;
- 2- à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale (CM15 1002). Date initiale d'échéance : 17 août 2017; Nouvelle date d'échéance : 17 août 2019;
- 3- relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des deux programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial (CM15 1247). Date initiale d'échéance : 26 octobre 2017; Nouvelle date d'échéance : 26 octobre 2019.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Steve Shanahan

de procéder à un vote distinct pour chacune des trois déclarations de compétence.

Un débat restreint s'engage sur la proposition des conseillers McIntyre et Shanahan de procéder à un vote distinct pour chacune des déclarations de compétence.

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, informe l'assemblée que la proposition de procéder à un vote distinct pour chacune des déclarations de compétence de la conseillère McIntyre et du conseiller Shanahan met fin au débat sur l'article 30.06.

Le débat restreint se poursuit sur la proposition de procéder à un vote distinct pour chacune des déclarations de compétence des conseillers McIntyre et Shanahan.

À 16 h 58, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, suspend les travaux jusqu'à 19 h, sans statuer, à ce stade, si la proposition des conseillers McIntyre et Shanahan mettait fin au débat.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 20 février 2017
13 h**

**Séance tenue le lundi 20 février 2017 – 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Patricia Lattanzio et M. Jeremy Searle.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS:

Mme Émilie Thuillier.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe et Mme Marie Cinq-Mars.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DES VOTES ENREGISTRÉS SUR LES ARTICLES 30.06 ET 65.01 :

Mme Émilie Thuillier.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DES VOTES ENREGISTRÉS SUR L'ARTICLE 30.06 :

Mme Manon Barbe, Mme Marie Cinq-Mars.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DES VOTES ENREGISTRÉS SUR L'ARTICLE 65.01 :

Mme Manon Barbe, Mme Marie Cinq-Mars et M. Luc Ferrandez.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Nicolas Gagnon	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	État de la situation dans le dossier d'acquisition d'un terrain pour la construction d'une salle de concert afin de desservir les élèves de l'école Joseph-François-Perreault
M. Donald Hobus	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Souhaite que la Ville condamne la pose de trappes dans les parcs nature, geste qui a entraîné la mort d'un chien et qui pourrait causer celle d'un enfant / Interdire la pose de trappes sur tout le territoire de la Ville de Montréal Dépôt de document
Mlle Mireille Goulet	Mme Anie Samson	Justifications de 100 heures de travail facturées par la clinique de dressage des chiens pour seulement 3 heures travaillées - rendre publique la grille des critères morphologiques permettant d'identifier les races de chiens sur le site web de la Ville de Montréal
M. Henry Desbioles	Mme Anie Samson	Interdire la vente d'animaux de compagnie par les animaleries sur tout le territoire de la Ville de Montréal
Mme Geneviève Dufresne	M. Aref Salem	Engagement d'ajouter un feu de circulation afin d'assurer la sécurité des piétons ainsi que de prolonger la piste cyclable pour encourager le transport actif dans le projet de réaménagement de l'intersection de la rue Honoré-Beaugrand et de l'avenue Souigny
Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, rappelle aux citoyens, conformément aux règles régissant l'assemblée du conseil, que seulement trois questions sur un même sujet sont autorisées.		
Mme Catalina Gutierrez Lizcano	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Assurance que les chevaux utilisés pour les activités hippomobiles par le propriétaire de l'écurie Lucky Luke soient suivis par un vétérinaire afin d'éviter d'autres décès de chevaux / Investissements de 500 000 \$ pour protéger les animaux et les chevaux à l'instar de l'industrie de la calèche Dépôt de document
Mme Anissa Benomar	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Déplore les modifications au <i>Règlement régissant la cuisine de rue</i> (15-039) qui favorisent un service à deux vitesses - Plafonnement du prix des permis souhaité pour l'équité et pour donner la chance à tous d'expérimenter les points de service
La conseillère Laurence Lavigne Lalonde souligne au président du conseil qu'elle vient d'être informée que la sécurité refuse d'accepter des citoyens qui veulent poser une question sur les animaux de compagnie malgré le fait que le quota de trois questions sur un même sujet ne soit pas encore atteint pour ce sujet puisqu'elle ne considère pas la question sur les trappes d'animaux en rapport avec des animaux de compagnie. Elle demande au président d'informer la sécurité que l'accès devra être accordé à ces citoyens. Le président du conseil informe la conseillère Lavigne Lalonde qu'il est en contact avec la sécurité et qu'il n'a pas reçu de directives à cet effet. De plus, il indique qu'il n'a pas encore indiqué de ne plus accepter de question sur un sujet particulier, mais qu'il a tout simplement fait un rappel à cet effet.		
Mme Louise Makovsky	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Déplore la mesure utilisée par les responsables de l'enregistrement des animaux à la Ville, soit de téléphoner aux propriétaires de chiens déjà enregistrés pour confirmer la race - souhaite connaître le coût d'une telle opération / Demande que la Ville ait recours à une caravane mobile de stérilisation

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Linda Gauthier	M. Denis Coderre	Félicitations au maire de Montréal pour l'adoption de la déclaration faisant de Montréal une « ville sanctuaire » / Raisons justifiant une dérogation autorisant la rénovation de deux bâtiments dans l'arrondissement de Ville-Marie sans tenir compte de l'accessibilité universelle – Permettre au Comité consultatif en urbanisme (CCU) d'autoriser des dérogations, incluant l'accessibilité universelle pour des bâtiments patrimoniaux lorsque nécessaire
Mme Chantal Cuggia	M. Denis Coderre (Mme Valérie Plante)	Demande l'annulation des activités de rodéo pour les festivités du 375 ^e anniversaire de Montréal parce qu'elles ne respectent pas le bien-être et la sécurité des animaux – Justification du refus de tenir une consultation publique sur la tenue d'un tel événement Dépôt de document
M. Francisco Moreno	Mme Monique Vallée	Félicitations aux membres du conseil pour l'adoption unanime de la déclaration faisant de Montréal une « ville sanctuaire » / Questionnement sur les dépenses de l'arrondissement de LaSalle pour des avis distribués aux citoyens / Avis de Mme Vallée sur une telle utilisation des fonds publics
M. Ronald Fitzsimmons	M. Denis Coderre	Aide souhaitée pour solutionner les problèmes qui retardent l'acquisition du terrain afin de construire une salle de concert pour les élèves de l'école Joseph-François-Perreault
M. Alexander Nizov	Mme Anie Samson	État de la situation sur la mise en place de méthodes et de séances d'éducation pour sensibiliser les propriétaires de chien – Tenir compte de la <i>Charte des droits de la personne</i> dans l'application de l'article 2 du <i>Règlement sur le contrôle des animaux</i> qui permet à des agents de visiter les logements sans aucun mandat
M. Robert Michael Edgar	M. Denis Coderre (Mme Valérie Plante)	Questionnement sur le langage parlementaire du maire de Montréal qualifiant le parti Projet Montréal de secte - Avis de la cheffe de l'opposition officielle sur le sujet

À 20 h 01

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Steven Harnad	M. Denis Coderre	Énumération des 10 points qui prouvent que les activités du Rodéo Nomad Fest, dans le cadre du 375 ^e anniversaire de Montréal, ne sont pas sécuritaires pour les chevaux / Explications sur la différence entre un animal de compagnie et un animal domestique
------------------	------------------	---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Hélène Leroux	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Demande l'aide de l'administration pour que le terrain adjacent à l'école Joseph-François-Perreault lui soit cédé afin de permettre la construction d'une salle de concert et ainsi donner aux élèves accès à la culture
M. Harmar Choudhry	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Cuisine de rue - consultation des propriétaires souhaitée avant d'aller de l'avant avec l'augmentation du coût des permis d'occupation du domaine public afin de respecter les engagements de l'appel de service de la Ville à cet effet – Justification de l'augmentation du coût d'opération de 5 \$ à 70 \$ par jour
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Autoriser le paiement du compte de taxes en plusieurs versements au lieu de dépenser plus de 16 M\$ de fonds publics pour des contrats accordés pour la tenue de la Formule E – Coût de la pénalité si le paiement s'effectue en plus de 2 versements
M. Steven Laperrière	M. Denis Coderre	Remercie le maire d'avoir fait amende honorable auprès de la présidente du RAPLIQ pour l'omission de la présence d'un membre de l'organisme à la conférence de presse sur l'accessibilité universelle des commerces / Mesures concrètes pour promouvoir le programme d'accessibilité universelle des commerces – Lier ce programme avec le PRAM-commerce afin de sensibiliser les commerçants à cette cause
Mme Gaëlle Cerf	M. Denis Coderre	Remercie l'administration pour les modifications qui seront apportées au <i>Règlement régissant la cuisine de rue</i> (15-039) au nom de l'Association des restaurateurs de cuisine de rue du Québec
M. Carl Saucier-Bouffard	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Retirer les activités du Rodéo Nomad Fest au calendrier des festivités du 375 ^e anniversaire de Montréal afin d'éviter les impacts négatifs sur la ville – Tenir compte de l'opposition de la majorité des experts à la tenue d'un tel événement

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 31.

À 20 h 31, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 30.06 à 30.08.

CM17 0171 - Article 30.06 - (Suite)

Prolonger l'application des déclarations de compétence suivantes pour une période de deux ans à compter de la date d'échéance de la période d'application initiale conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* quant :

- à l'occupation du domaine public à des fins de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons sur le domaine public, à l'exception des autorisations permettant la vente d'aliments sur le domaine public à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations ou lors de promotions commerciales (CM15 0186);
- au déneigement sur le réseau de voirie locale (CM15 1002);
- à l'octroi de subventions dans le cadre des deux programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial (CM15 1247)

Le débat restreint se poursuit sur la proposition de procéder à un vote distinct pour chacune des déclarations de compétence des conseillers McIntyre et Shanahan.

La conseillère Justine McIntyre retire sa proposition de procéder à un vote distinct pour chacune des déclarations de compétence puisqu'il n'était pas de son intention de faire cesser le débat à cette étape-ci du déroulement de l'assemblée.

La proposition est agréée.

Le débat reprend sur l'article 30.06.

Le conseiller Réal Ménard soulève une question de privilège et demande au maire de l'arrondissement d'Anjou, M. Luis Miranda, de cesser de faire des remarques désobligeantes à son égard quant à l'enjeu du déneigement dans son arrondissement.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Steve Shanahan

de procéder à un vote distinct sur chacune des déclarations de compétence visées dans chacun des points du « Résolu ».

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix le point 1 du « Résolu » demandant de prolonger la compétence de la ville centre en matière de l'occupation du domaine public à des fins de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons sur le domaine public, à l'exception des autorisations permettant la vente d'aliments sur le domaine public à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations ou lors de promotions commerciales (CM15 0186) jusqu'au 23 février 2019, et le déclare adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur le point 2 du « Résolu » demandant de prolonger la compétence de la ville centre en matière du déneigement sur le réseau de voirie locale (CM15 1002) jusqu'au 17 août 2019.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Rotrand, Dauphin, Dorais, Cloutier et Pagé (38)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Ferrandez, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault, Miranda, Deschamps et Searle (23)

Résultat: En faveur : 38
Contre : 23

Le président du conseil déclare le point 2 du « Résolu » demandant de prolonger la compétence de la ville centre en matière du déneigement sur le réseau de voirie locale (CM15 1002) jusqu'au 17 août 2019, et le déclare adopté à la majorité des voix, laquelle représente la majorité des membres du conseil.

Le président du conseil met aux voix le point 3 du « Résolu » demandant de prolonger la compétence de la ville centre en matière d'octroi de subventions dans le cadre des deux programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial (CM15 1247) jusqu'au 26 octobre 2019, et le déclare adopté à l'unanimité.

Le président du conseil déclare l'article 30.06 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.06 1173570001

CM17 0172

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2017 par sa résolution CE17 0219;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2017 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Politique de développement culturel 2017-2022;
- Plan d'action en patrimoine;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);
- Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville Mont-Royal (CM15 0372 et CM15 1290);
- Optimiser le potentiel de développement économique et d'innovation des institutions d'enseignement supérieur à Montréal;
- Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017;

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Politique sur le développement social;
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268);

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Évaluer la possibilité de réaliser un projet-pilote de « Water Square » (CM16 0997);

Commission sur l'examen des contrats

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082;

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016;
- Programme triennal d'immobilisations 2018-2020;
- Prévisions budgétaires 2018 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission sur l'inspecteur général

- Étudier la pertinence et la possibilité d'une modification de la *Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal* dans le but d'élargir son mandat afin d'inclure les processus de changement de zonage et les situations de conflit d'intérêts d'élus, d'employés et d'anciens employés de la Ville (CM16 1192);

Commission de la présidence du conseil

- Clarifier les responsabilités relatives à la sécurité des occupants de l'hôtel de ville et des visiteurs et modification de la résolution CM02 0246 à cette fin (CM14 0934);
- Rapports annuels de l'Office de consultation publique de Montréal, de l'Ombudsman et des trois conseils (Interculturel, Jeunesse et des Montréalaises);

Commission sur le transport et les travaux publics

- Identifier les enjeux et défis de l'arrivée éventuelle de la voiture autonome à Montréal (CM16 0628);
- Motion pour une « Vision Zéro » dans les opérations de déneigement (CM17 0091);
- La place du camion dans la Ville.

de plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0173

Adopter le projet de Plan d'action en patrimoine et confier à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports le mandat de tenir une consultation publique portant sur les orientations contenues au projet de plan d'action

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2017 par sa résolution CE17 0207;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de Plan d'action en patrimoine 2017-2022;
- 2- de confier à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports le mandat de tenir une consultation publique portant sur les orientations contenues au projet de plan d'action.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1173643001

CM17 0174

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 23 200 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 23 200 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1160390004

CM17 0175

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou (1636)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou (1636) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1162072016

CM17 0176

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele, de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele, de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1165322002

CM17 0177

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 108 316 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 108 316 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1164207002

CM17 0178

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 10 925 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception et à la production de plans et devis détaillés, les travaux préalables requis visant le démantèlement de la marquise, l'éclairage et la signalisation temporaires et de la surveillance des travaux lors de la réalisation du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 925 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception et à la production de plans et devis détaillés, les travaux préalables requis visant le démantèlement de la marquise, l'éclairage et la signalisation temporaires et de la surveillance des travaux lors de la réalisation du projet de réaménagement de la rue St-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1171009002

CM17 0179

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement du programme de fouilles archéologiques de la phase 3 du projet d'expansion du musée

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement du programme de fouilles archéologiques de la phase 3 du projet d'expansion du musée », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1171103001

CM17 0180

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 6 250 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et le déploiement de balises (ou panneaux) de jalonnement dynamique des stationnements hors rues

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 250 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et le déploiement de balises (ou panneaux) de jalonnement dynamique des stationnements hors rues », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1163962001

CM17 0181

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations qui seront réalisés par les arrondissements, dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations qui seront réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1177102003

CM17 0182

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039)

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065)

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1165086012

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0183

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Léger, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Léger, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2017, par sa résolution CE17 0031;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Léger, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1163496002

Règlement 17-017

CM17 0184

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux d'améliorations locatives incluant des travaux afin d'accueillir la technologie RFID, de rénovation, d'aménagement et du maintien d'actifs immobiliers de 14 des 26 bibliothèques publiques en arrondissements prévues au programme RAC

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux d'améliorations locatives incluant des travaux afin d'accueillir la technologie RFID, de rénovation, d'aménagement et du maintien d'actifs immobiliers de 14 des 26 bibliothèques publiques en arrondissements prévues au programme RAC a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2017, par sa résolution CE17 0033;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux d'améliorations locatives incluant des travaux afin d'accueillir la technologie RFID, de rénovation, d'aménagement et du maintien d'actifs immobiliers de 14 des 26 bibliothèques publiques en arrondissements prévues au programme RAC », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1160003003

Règlement 17-018

CM17 0185

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 31 019 599 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars (RCG 15-066)

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 31 019 599 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars (RCG 15-066) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2017, par sa résolution CE17 0069;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter « Règlement autorisant un emprunt de 31 019 599 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars (RCG 15-066) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.03 1165929009

Règlement 17-019

CM17 0186

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 951 506 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal, et la mise en place et les activités du Bureau de projet, qui aura le mandat de gérer la réalisation de ces travaux (RCG 08-005)

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 13 951 506 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal, et la mise en place et les activités du Bureau de projet, qui aura le mandat de gérer la réalisation de ces travaux (RCG 08-005) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2017, par sa résolution CE17 0071;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 951 506 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal, et la mise en place et les activités du Bureau de projet, qui aura le mandat de gérer la réalisation de ces travaux (RCG 08-005) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1165929014

Règlement 17-020

CM17 0187

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 961 339 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du Square Viger (RCG 15-079)

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 25 961 339 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du Square Viger (RCG 15-079) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2017, par sa résolution CE17 0070;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 961 339 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du Square Viger (RCG 15-079) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.05 1165929010

Règlement 17-021

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0188

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 883 998 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin (RCG 16-002)

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 12 883 998 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin (RCG 16-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2017, par sa résolution CE17 0068;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 883 998 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin (RCG 16-002), sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1165929007

Règlement 17-022

CM17 0189

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 210 370 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, incluant les travaux d'infrastructures, ainsi que l'acquisition d'immeubles, d'équipement et de mobilier urbain dans le cadre du projet Griffintown, secteur Peel-Wellington (RCG 10-013)

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 20 210 370 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et

de réaménagement du domaine public, incluant les travaux d'infrastructures, ainsi que l'acquisition d'immeubles, d'équipement et de mobilier urbain dans le cadre du projet Griffintown, secteur Peel-Wellington (RCG 10-013) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2017, par sa résolution CE17 0066;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 210 370 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, incluant les travaux d'infrastructures, ainsi que l'acquisition d'immeubles, d'équipement et de mobilier urbain dans le cadre du projet Griffintown, secteur Peel-Wellington (RCG 10-013) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1165929013

Règlement 17-023

CM17 0190

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 41 585 688 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des Gares (RCG 16-001)

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 41 585 688 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des Gares (RCG 16-001) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2017, par sa résolution CE17 0067;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 41 585 688 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des Gares (RGC 16-001) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.08 1165929008

Règlement 17-024

CM17 0191

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 94 234 414 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain (RCG 15-034)

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 94 234 414 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain (RCG 15-034) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2017, par sa résolution CE17 0064;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 94 234 414 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain (RCG 15-034) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1165929011

Règlement 17-025

CM17 0192

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2017, par sa résolution CE17 0061;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1161175003

Règlement 17-026

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 à 42.13 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0193

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 82 769 876 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 \$ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (RCG 13-021)

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 82 769 876 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 \$ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (RCG 13-021) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2017, par sa résolution CE17 0065;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 82 769 876 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 \$ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (RCG 13-021) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.11 1165929012

Règlement 17-027

CM17 0194

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 210 000 000 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par un règlement adopté par le conseil d'agglomération

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 210 000 000 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par un règlement adopté par le conseil d'agglomération a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2017, par sa résolution CE17 0062;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 210 000 000 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par un règlement adopté par le conseil d'agglomération », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.12 1165929003

Règlement 17-028

CM17 0195

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 66 660 721 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles (RCG 16-013)

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 66 660 721 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles (RCG 16-013) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2017, par sa résolution CE17 0063;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 66 660 721 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles (RCG 16-013) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.13 1165929006

Règlement 17-029

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 43.01 et 43.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0196

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier l'affectation du sol sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec et bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier l'affectation du sol sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec et bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon et William-Tremblay et Molson, l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier l'affectation du sol sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec et bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon et William-Tremblay et Molson et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1162913020

Règlement P-04-047-183

CM17 0197

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction de bâtiments mixtes d'une hauteur maximale de 6 étages et de 20 m sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec, bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson » / Tenue de consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction de bâtiments mixtes d'une hauteur maximale de 6 étages et de 20 m sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec, bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction de bâtiments mixtes d'une hauteur maximale de 6 étages et de 20 m sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec, bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson » et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

43.02 1160963074

Règlement P-17-030

CM17 0198

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier les paramètres de densité applicables au secteur 01-T2, et ce, pour permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur un emplacement situé près de l'intersection sud-ouest de la rue Sauvé Ouest et du boulevard de l'Acadie, sur le lot 1 485 959 du cadastre du Québec

Attendu qu'à sa séance du 12 septembre 2016, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier les paramètres de densité applicables au secteur 01-T2, et ce, pour permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur un emplacement situé près de l'intersection sud-ouest de la rue Sauvé Ouest et du boulevard de l'Acadie, sur le lot 1 485 959 du cadastre du Québec;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 octobre 2016, à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au 555, rue Chabanel Ouest, 6^e étage, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2017, par sa résolution CE17 0216;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier les paramètres de densité applicables au secteur 01-T2, et ce, pour permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur un emplacement situé près de l'intersection sud-ouest de la rue Sauvé Ouest et du boulevard de l'Acadie, sur le lot 1 485 959 du cadastre du Québec.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

44.01 1154039019

Règlement 04-047-184

CM17 0199

Nommer la place Rodolphe-Rousseau dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0170;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de nommer « place Rodolphe-Rousseau » la nouvelle place publique située sur le lot 2 190 602 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au centre des deux voies formant le boulevard Edouard-Laurin, entre la rue Gohier et le boulevard Décarie, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comme indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1174521001

CM17 0200

Nomination de madame Alena Prochazka à titre de vice-présidente et de madame Nicole Valois, à titre de deuxième vice-présidente au Conseil du patrimoine de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017 par sa résolution CE17 0154;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers
Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1 - de nommer madame Alena Prochazka, maître en architecture et docteure en études urbaines, à titre de vice-présidente du Conseil du patrimoine de Montréal pour une durée de trois ans;
- 2 - de nommer madame Nicole Valois, architecte paysagiste et professeure, à titre de deuxième vice-présidente du Conseil du patrimoine de Montréal pour la durée de son mandat, soit jusqu'au 15 juin 2018;
- 3 - de remercier les vice-présidents sortants pour leurs contributions au Conseil du patrimoine de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1170132001

CM17 0201

Nominations aux Commissions permanentes du conseil

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers
Mme Valérie Plante

Et résolu :

- 1 - de nommer M. Luc Gagnon à titre de membre en remplacement de Mme Louise Mainville à la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - de nommer M. Alain Vaillancourt à titre de membre en remplacement de M. Sylvain Ouellet à la Commission sur les finances et l'administration;
- 3 - de nommer M. Sylvain Ouellet à titre de vice-président en remplacement de M. François Limoges et Mme Louise Mainville à titre de membre en remplacement de M. Craig Sauvé à la Commission de la présidence du conseil.

Adopté à l'unanimité.

51.02

CM17 0202

Motion de l'opposition officielle pour l'abolition des bonis liés à l'émission de contraventions

Attendu que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avait un objectif d'émission de constats d'infraction de 717 000 pour l'année 2016, soit l'équivalent de plus d'une contravention par minute ou d'environ une contravention par véhicule immatriculé sur le territoire de l'île de Montréal;

Attendu que les contraventions doivent servir à dissuader les comportements jugés dangereux pour la collectivité;

Attendu que l'avocat et docteur en droit constitutionnel, Alain-Robert Nadeau, mentionnait dans une lettre ouverte parue dans La Presse Plus le 13 novembre 2016, que la décision d'imposer des quotas en matière de contraventions porte atteinte aux principes constitutionnels les plus élémentaires et est en porte-à-faux avec la société de droit;

Attendu que l'administration Coderre a introduit, en 2016, un programme de bonis aux cadres liés à l'émission de contraventions et baptisé en dérision les « bonis Denis »;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Alex Norris

que le conseil municipal mandate le comité exécutif afin d'abolir les bonis liés à l'émission de contravention.

Un débat s'engage.

À 22 h 01,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de poursuivre les travaux au-delà de 22 h afin de terminer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

La cheffe de l'opposition officielle, Mme Valérie Plante, utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.01.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Rotrand, Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault, Miranda, Dorais et Searle (23)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dauphin, Deschamps, Cloutier et Pagé (37)

Résultat: En faveur : 23
Contre : 37

Le président du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM17 0203

Motion de l'opposition officielle pour l'interdiction des « taxes roses » à Montréal

Attendu que depuis plusieurs années, des reportages - Journal de Montréal en 2014, Radio-Canada en 2016, et l'émission La Facture en 2017 - mentionnent l'existence de « taxes roses » à Montréal, c'est-à-dire que les femmes montréalaises paient plus cher pour des produits équivalents à ceux des hommes;

Attendu qu'un écart se creuse entre le revenu moyen d'emploi des Montréalaises (81,4 %) et celui des Montréalais, selon le Conseil du statut de la femme dans son Portrait statistique égalité femmes-hommes;

Attendu que le maire de la Ville de New York, Bill de Blasio, a commandé en 2015 une étude sur la différenciation des prix en fonction du sexe à New York, qui a démontré que les femmes payaient en moyenne 7 % de plus que les hommes pour des produits équivalents. La Ville de New York a par la suite adopté une loi pour combattre les « taxes roses »;

Attendu qu'au Québec, une loi, la *Charte des droits et libertés de la personne*, interdit toute forme de discrimination et reconnaît l'égalité entre les femmes et les hommes. Celle-ci confère aux victimes le droit d'obtenir la cessation de cette atteinte et la réparation du préjudice moral ou matériel qui en résulte;

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par M. Craig Sauvé

que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de faire respecter la *Charte des droits et libertés de la personne* sur le territoire montréalais en interdisant la pratique des « taxes roses ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Pierre Desrochers

appuyé par M. Denis Coderre
Mme Manon Gauthier

d'amender le texte du « Résolu » de la motion sous étude afin qu'il se lise comme suit :

« que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de faire respecter la *Charte des droits et libertés de la personne* sur l'ensemble du territoire québécois en interdisant toutes pratiques de discrimination dans les prix, basées sur le genre, communément appelées « taxes roses ».

Le président du conseil juge la proposition d'amendement du conseiller Pierre Desrochers et du maire de Montréal, M. Denis Coderre, recevable. Le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, informe l'assemblée que les élus de Projet Montréal sont en accord avec la proposition d'amendement et elle est agréée. Conséquemment, les noms de Pierre Desrochers, Denis Coderre et Manon Gauthier seront ajoutés comme appuyeurs de la motion principale, telle qu'amendée.

Un débat s'engage sur l'article 65.02, tel qu'amendé.

La conseillère Laurence Lavigne Lalonde utilise son droit de réplique.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.02, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

Article 65.03 - Motion de l'opposition officielle pour la protection de l'eau potable

La conseillère Magda Popeanu, avec le consentement unanime des membres du conseil présents, retire la motion conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

À 22 h 24, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

Frantz Benjamin
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
MAIRE